

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, DOMEIZEL Emilie, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Madame Anne SOULIER à Madame Sandrine CONSTANT, Monsieur Jean-Marie BRUNET à Monsieur Xavier BECHETOILLE.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

1 – OBJET : APPROBATION DU PROJET DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER AUX ABORDS DE LA RD 987 – DEMANDE DE SUBVENTION.

Par délibération du 11 juin 2021, la Commune de Saint-Alban demandait à acquérir une partie de parcelle AE88 jouxtant la Route Départementale n°987 en direction de Saint-Chély d'Apcher pour réaliser un élargissement conséquent laissant place à du stationnement en bordure de voie et surtout à la sécurisation des usagers piétons qui empruntent cet itinéraire pour se rendre au centre bourg, aux commerces ou encore vers les établissements de santé situés sur cette route de Saint-Chély d'Apcher.

L'accord de principe de vente au prix de 10 €/m² a permis à la Commune d'acquérir une surface de 312 m² par acte du 03/03/2022 laissant à l'acheteur le soin de la reconstruction du mur et donnant au nouveau propriétaire l'entière propriété et l'entretien ultérieur de l'ouvrage.

À ce titre, le Cabinet FAGGE a établi un nouveau projet de sécurisation comprenant un linéaire d'environ 120 ml de voie piétonne et une dizaine d'emplacements véhicules pour un montant estimatif de travaux évalué à un total de 152 000.00 € HT dont :

- Travaux : 134 295.00 € HT
- Honoraires topographique : 400.00 € HT
- Honoraires maîtrise d'œuvre : 8 850.00 € HT
- Frais appel d'offre : 200.00 € HT
- Frais SDEE : 500.00 € HT
- Frais géomètre : 600.00 € HT
- Frais acte administratif : 400.00 € HT
- Divers et imprévus : 6 755.00 € HT

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet du Cabinet FAGGE géomètre expert pour la réalisation du projet de voie piétonne et de stationnement en bordure de la RD 987 pour l'accès à la Baisse ;
- APPROUVE la demande de subvention auprès du Département de la Lozère dans le cadre de l'aménagement des abords de la RD 987 ;
- APPROUVE la demande de subvention à la Région Occitanie dans le cadre de la mobilité ;
- APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la sécurisation routière et piétonne ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental de la Lozère	25 %	38 000.00 €
Conseil Régional Occitanie	25 %	38 000.00 €
ETAT DETR	25 %	38 000.00 €
Autofinancement	25 %	38 000.00 €
TOTAL	100 %	152 000.00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

